

### Attestation d'héritiers – Note d'information (à lire attentivement)

Afin de répondre aux organismes demandeurs (notamment établissements bancaires), et dans le cadre de la loi du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et de l'article L.312-1-14 du code monétaire et financier, le tableau ci-dessous permet de lister les héritiers et désigner le porte-fort. Aucun héritier ne doit être omis : le conjoint légalement marié, les enfants reconnus ou adoptés, et s'il y a lieu les petits-enfants, parents, frères et sœurs, légataires particuliers ou universels. En cas de doute, il est prudent de contacter un notaire qui lui est compétent pour établir un acte de notoriété après avoir effectué les recherches nécessaires. Le Maire ou les services municipaux n'ont aucune qualité ou compétence pour établir cette liste dont vous êtes seul responsable. En vous portant « porte-fort » pour les autres héritiers, vous devenez personnellement responsable de l'utilisation et de la répartition des fonds et des biens que vous recevez. N'oubliez pas qu'aucun héritier ne peut être écarté d'une succession et que vous êtes redevable de vos actions en leur nom,. Ils peuvent à ce titre vous demander des comptes.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Je soussigné(e)** (nom et prénom du signataire) :

**Demeurant** (adresse complète du signataire) :

**Atteste :**

Que la succession est **inférieure à 5000 euros**, qu'il n'existe aucun testament, aucun contrat de mariage, ni d'autres héritiers du défunt,

Que les héritiers autorisent le porteur du document à percevoir pour leur compte les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers,

Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession.

**Certifie sur l'honneur que** (nom et prénom du défunt) :

**Est décédé(e) le :**

**Et qu'il(elle) a laissé pour seul(s) héritiers(s) apparent(s) :**

Lien de parenté	Nom patronymique suivi du nom marital le cas échéant	Prénom	Adresse et éventuellement renseignements complémentaires

Le(s)quel(s) seul(s) ont le droit de toucher et recevoir toutes les sommes qui peuvent revenir et appartenir à la succession du défunt susnommé. La succession ne comporte aucun bien immobilier.

En foi de quoi, je me porte fort et caution au nom des autres cohéritiers.

Fait à

Le

Le Porte-fort (signature) :